

REUNION DU CONSEIL 1<sup>er</sup> JUILLET 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 1<sup>er</sup> juillet à 20 heures 30, le conseil municipal de la commune de VAL SURAN, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. BRIDE Frédéric, Maire de la commune de VAL SURAN.

Date de convocation du Conseil Municipal :	25 juin 2019
Affichage le :	16 juillet 2019
Nombre de membres en exercice : 34 Nombre de présents : 22	<b>PRESENTS</b> : Frédéric BRIDE, Jean-Louis BRIDE, Josiane CARRETIÉ-ETCHEGARAY, Michel BOUQUEROD, Thierry BARRON, Bernard BOUVARD, Marie-France BOUVIER, Christian BUGNOD, Jean-Dominique BUFFARD, Gérard CARRAZ, Roland CHAPUIS, Guy DUCHENE, Frédéric GIBAUD, Jean-Jacques IONI, André JENOUDT, Liliane LAZZAROTTO, Thierry LEBRETON, Patrick LE LOUP, Cédric NICOD, Louis PARSUS, Serge PIOTTON, Claude ROZ.
Absents :	Nathalie BARTHELET, Adrien BAVOUX, Jean-Luc BERNARD, Mickaël BERTARINI, Gilbert BRUN, Eric BULLE, Edwige CALLAMAND, Rosamund LOVE, Roger NICOLLET, Valérie ROUX, Sébastien TRASSAERT.
Absent excusé :	Jacques POMIES a donné pouvoir à Michel BOUQUEROD
Secrétaire de séance :	Frédéric GIBAUD

Approbation du compte rendu du dernier conseil municipal.

Objet	Accueil d'un agent administratif mise à disposition par la Communauté de Communes « Petite Montagne »
-------	---

Monsieur le Maire expose que la collectivité, en accord avec Madame Patricia CLERC, a demandé à la Communauté de Communes « Petite Montagne » la possibilité de mettre cet agent à disposition, afin de renforcer le secrétariat à raison de 22 heures hebdomadaires. Une convention doit être passée entre la Mairie et la Communauté de Communes « Petite Montagne ». La commune remboursera les frais de rémunération (salaires et charges patronales) de Madame Patricia CLERC à la Communauté de Communes « Petite Montagne ».

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité**

**APPROUVE** le principe de passation et les termes de la convention de mise à disposition de Madame Patricia CLERC conclus entre la Communauté de Communes « Petite Montagne » et la Mairie.

**DONNE** tout pouvoir pour sa mise en œuvre.

**AUTORISE** le remboursement de frais de rémunération (salaires et charges patronales) concernant Madame Patricia CLERC.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Objet	Cartes avantages jeunes
-------	-------------------------

Monsieur le Maire explique qu'il convient de renouveler la convention afin de permettre à la Mairie de vendre les cartes jeunes. Ces cartes sont destinées aux jeunes de moins de 30 ans afin de leur permettre de bénéficier de réduction auprès des organismes culturels de loisirs et la vie quotidienne en Bourgogne-Franche-Comté. Le prix de ces cartes s'élève à 8 €. Cette carte est valable du 31 août 2019 au 31 août 2020.

La Mairie peut envisager de les offrir aux jeunes de 11 à 20 ans inclus habitant sur la commune de Val Suran, dans ce cas, la carte sera facturée 7.00 €. Monsieur le Maire propose que ces cartes soient offertes aux jeunes de 11 à 20 ans inclus sur la commune Val Suran. Pour connaître le nombre de jeunes pouvant bénéficier de cette carte, un courrier sera distribué aux personnes susceptibles d'être concernées.

Pour information en 2018 : 35 cartes ont été offertes sur 41 coupons distribués  
 28 cartes ont été vendues dont 22 au Foyer d'Andelot

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité**

**ACCEPTE** d'offrir la carte aux jeunes de la commune de Val Suran âgés de 11 à 20 ans inclus

**ACCEPTE** que la mairie soit dépositaire

**AUTORISE** Monsieur le Maire à faire distribuer les courriers sur la commune de Val Suran aux personnes susceptibles d'être concernées.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à commander ces cartes en fonctions des réponses.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Objet	Avenant du bail de Madame Amandine JANOD
-------	--

Monsieur le Maire rappelle que lors d'un conseil précédent, Madame Amandine JANOD était venue pour présenter son mécontentement suite aux augmentations de loyers qu'elle subissait. Monsieur le Maire propose à l'assemblée de modifier son bail par un avenant annulant l'article relatant sa révision de loyer annuel. Si cette proposition est adoptée, il convient d'annuler les titres émis correspondant à l'augmentation du loyer de Madame Amandine JANOD.

**Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité**

**ACCEPTE** de modifier le bail de Madame Amandine JANOD par avenant ; l'article 7 relatif à la révision de loyer annuel du bail établi le 25 septembre 2014 sera rédigé comme suit : Il n'y a plus de révision du loyer à la date anniversaire du bail soit à compter du 01 octobre 2019

**FIXE** le montant du loyer à compter du 01 février 2019 à 435.60 € (410.60 € part loyer et 25.00 € pour les charges à régulariser).

**AUTORISE** le Maire à émettre les titres annulatifs correspondants

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

Objet	Résiliation du bail postal
-------	----------------------------

Monsieur le Maire informe le conseil municipal sur la demande de résiliation de bail au 31 juillet 2019 pour l'occupation du local de tri situé 1 rue des Ecoles à St Julien. Ce local devant être mis à disposition à la Communauté de Communes « Petite Montagne » afin de leur permettre d'y installer le « Tiers-Lieux ».

**Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité**

**ACCEPTE** la résiliation proposée par la Poste en date du 31 juillet 2019.

**DEMANDE** à Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches obligatoires de fin de bail.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

Objet	Bureaux de vote pour l'année 2020
-------	-----------------------------------

Il convient de réfléchir au devenir des bureaux de vote pour l'année 2020, actuellement, il a été gardé quatre bureaux de vote dans les quatre communes déléguées et un bureau centralisateur. La Préfecture demande aux communes de se positionner sur ce sujet et de désigner des périmètres concernant les bureaux de vote.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité**

**DECIDE** de garder les quatre bureaux de votes dans les quatre commune déléguées et un bureau centralisateur.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

Objet	Panneau d'information électronique
-------	------------------------------------

Monsieur le Maire explique qu'il convient d'étudier la possibilité d'installer un panneau d'information électronique sur la commune déléguée de St Julien. A l'heure actuelle, ce sont les employés communaux qui inscrivent manuellement sur les panneaux d'information. Ce travail est long et fastidieux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de remettre ce point à l'ordre du jour lors d'un prochain conseil municipal

Objet	Contrat églises de Louvenne et Villechantria
-------	--

L'entreprise SAS PRETRE a fait parvenir un projet de contrat d'entretien avec assistance technique pour les églises de Louvenne et Villechantria pour un montant annuel de 90.00 € HT pour l'église de Louvenne et 100.00 € HT pour l'église de Villechantria. Cette entreprise s'engage à assurer la vérification, l'entretien, les dépannages des installations.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité**

**ACCEPTE** le contrat d'entretien avec assistance technique proposé par l'entreprise SAS PRETRE pour les églises de Louvenne et Villechantria.

**DIT** que les montants des prestations seront comme suit :

- Louvenne : 90.00 € HT annuel
- Villechantria : 100.00 € HT annuel

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier

Objet	Achats de bancs
-------	-----------------

Monsieur le Maire explique au conseil qu'il a reçu en Mairie une proposition intéressante concernant l'achat de bancs en béton soit 199.00 € HT le banc. Si le conseil est d'accord, il convient de recenser le nombre de bancs à prévoir d'acheter dans chaque commune déléguée. Des bancs seront installés autour du plateau sportif.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité**

**ACCEPTE** d'investir dans l'achat de bancs

**DIT** qu'il convient d'en commander

- Bourcia : 1 banc
- Louvenne :
- Saint Julien : 6 bancs
- Villechantria : 1 table avec les bancs attenants

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier

Objet	Bois de Bourcia
-------	-----------------

Monsieur Roland CHAPUIS concerné par la délibération quitte la salle.

Monsieur le Maire expose que suite aux travaux de réalisation de pistes forestières en Nivigne du bois a été abattu. Celui-ci a été vendu moyennant un prix au stère. Une partie du bois a été exploitée par Monsieur Chapuis (112 stères) et Monsieur Dupuy (50 stères) ; il convient de fixer le prix du stère et d'émettre les titres de recouvrement.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité**

**FIXE** le prix du stère à cinq euros

**AUTORISE** le maire à émettre les titres de recouvrement comme suit :

- Monsieur Roland CHAPUIS : 112 stères x 5 € soit 560 €
- Monsieur Philippe DUPUY : 50 stères x 5 € soit 250 €

Objet	Assujettissement TVA - MAM
-------	----------------------------

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que les travaux d'agrandissement de la MAM ne sont pas éligibles au FCTVA. Une alternative est possible en assujettissant cette opération à la TVA. Il convient de fixer une date de début d'assujettissement.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité**

**DEMANDE** l'assujettissement des opérations agrandissement de la MAM à la TVA.

**DEMANDE** que l'opération qui sera appelée "MAM" soit assujettie à compter du 01 août 2019.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier

Objet	Location de la chasse
-------	-----------------------

Comme il est stipulé dans la convention passée entre l'AICA et la commune déléguée de Saint Julien le 25 juin 2005, l'AICA reverse à la commune la moitié des indemnités de locations qu'elle a encaissée. Pour l'année 2018-2019, le montant s'élève 390.00 €. Messieurs BRIDE, GIBOZ, JENOUDET et NICOD étant partie prenante dans ce dossier quittent la salle le temps des délibérations. Monsieur Jean-Louis BRIDE fait alors délibérer sur les points suivants.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité**

**ACCEPTE** le versement d'un montant de 390.00 € correspondant aux indemnités de locations perçues par l'AICA au titre de l'année 2018-2019

**DIT** qu'un titre sera émis par le service comptable de la Mairie

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier

Objet	Toit de l'Eglise de la commune déléguée de Saint Julien
-------	---

Lors d'un précédent conseil municipal, Monsieur le Maire avait présenté le devis envoyé par le Société BRIDE Frères pour un montant de 8 825.00 € HT concernant la couverture de la toiture de l'église. Le Conseil avait demandé que d'autres devis soient demandés. Monsieur JENOUDET a pris attache avec une autre entreprise qui s'est rendu sur place et nous n'avons pas reçu son devis malgré les relances du secrétariat.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité**

**VALIDE** le devis proposé par la Société BRIDE pour un montant de 8 825.00 € HT

**DEMANDE** à Monsieur le Maire de monter des dossiers afin de déposer des demandes de subventions

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier

Objet	Questions diverses
-------	--------------------

**Tir à l'Arc** : Suite à la rencontre entre Pierre VIROULET, Thierry LEBRETON, Frédéric BRIDE, Philippe LAMARD et Jean-Louis DELORME concernant la possibilité de trouver un autre local communal ou éventuellement la construction d'un bâtiment afin qu'ils puissent continuer leur entraînement. En effet, suite à une visite de sécurité, le local sous l'école doit être définitivement fermé.

Monsieur Pierre VIROULET, Président, a envoyé deux courriers :

- Soirée « Cri du moustique » : il avait été demandé à cette association d'utiliser leur espace de tir en extérieur après un accord verbal, il demande qu'un courrier explicatif lui soit envoyé.
- Compétition du 13 et 14 juillet : Suite aux travaux sur le stade, la compétition ne pourra pas avoir lieu sur la commune de St Julien et il déplore cette situation.

Monsieur Lionel ROZ a fait parvenir un devis concernant la fourniture et la pose de cylindres sur les bâtiments de la commune déléguée de St Julien pour un montant de 1 403.33 € HT. Ce devis comprend 5 passes généraux et 7 cylindres avec 3 clés pour les bâtiments communaux.

**Trésorerie d'Arinthod** : A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020, la Direction Générale des Finances publiques va devoir fermer certaines trésoreries dans le jura. La trésorerie d'Arinthod devrait partir à Saint Claude ainsi que 5 autres trésoreries. Une manifestation est organisée par leurs syndicats le mardi 02 juillet à 9h devant le siège de la DDFIP.

**ADMR** : L'ADMR a envoyé un courrier de remerciement concernant la subvention que la commune leur a octroyé.

**Docteur REDIN** : Un courrier a été adressé en Mairie confirmant son départ à la retraite au 31 décembre de cette année. La commune a fait paraître une annonce courant juin sur un site spécialisé mais à ce jour aucune demande n'a été recensée.

**Marie-Laure SEGURA** : Madame SEGURA a fait parvenir un courrier de mécontentement sur l'entretien d'une parcelle Rue des Terreaux.

**Monsieur et Madame VERDALET** : Ces personnes ont fait parvenir leurs mécontentements suite à leur location de la salle communale le week-end du 08 et 09 juin dernier.

Michel BOUQUEROD signale les travaux à effectuer sur les églises suivantes :

Eglise de Bourcia : 2 gouttières

Eglise de Civria : ranger les tuiles

Claude ROZ aimerait que des panneaux d'informations soient installés devant la salle des Fêtes.

Serge PIOTTON préconise d'installer poubelle et cendrier auprès du plateau sportif.

Jean-Louis BRIDE informe le conseil du montant versé par la fondation du patrimoine.

**Manifestations de Juillet** :

10 Juillet : Cri du Moustique à la Salle des Fêtes organisée par Communauté de Communes Petite Montagne

13 juillet à 19h30 : Soirée à la Salle des Fêtes organisée par l'Entente Commerciale de St Julien

22 juillet : Repas médiéval à Louvenne organisé par le Festival Bouche à Oreille

26 juillet : Festival Bouche à Oreille à la Salle des Fêtes – ADAPEMONT

04 Août : Pétanque à Villechantria organisée par l'Association St Clair

Les comptes rendus sont consultables en mairie aux heures d'ouverture du secrétariat.

Le prochain conseil aura lieu le 29 juillet à 20h30

Ne restant plus rien à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h45

Le Maire,  
F. BRIDE

